BRIEFINGS
DE L'IFRI

Programme Turquie/
Moyen-Orient

ifri
depuis
1979

21 JUILLET
2025

Gaza et les diplomaties latino-américaines

Un regain d'engagement multilatéral pour la Palestine ?

Kevin PARTHENAY

Points clés

- Depuis le 7 octobre, les États latino-américains expriment leurs positions à l'égard de la guerre à Gaza notamment au sein du système onusien. On identifie en particulier les votes de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) ou encore de l'engagement d'une procédure par l'Afrique du Sud contre l'État d'Israël.

- Si la plupart des États latino-américains ont condamné les attaques du 7 octobre menées par le Hamas, on distingue ceux qui ont pris des mesures diplomatiques en réaction aux représailles israéliennes dans la bande de Gaza (Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Honduras) de ceux qui maintiennent des relations étroites avec Israël (Argentine, Salvador, Guatemala, Paraguay, Uruguay). Ces divergences de vues s'expliquent autant par la diversité des intérêts stratégiques que par les trajectoires distinctes de politique étrangère.

- Les réactions des États latino-américains à la guerre à Gaza remettent en question l'idée selon laquelle il y aurait une position homogène du « Sud global » articulée autour de l'émancipation et l'autonomie. Ce dernier s'apparente davantage à un « fait géopolitique » qu'à un groupe homogène.

Introduction

Depuis le 7 octobre 2023 et les représailles israéliennes dans la bande de Gaza, la guerre met en tension quelques-unes des dernières digues qui évitent à l'ordre international d'imploser, notamment le respect du droit international et du droit humanitaire, et le multilatéralisme. Dans cette perspective, qu'est-ce que les positionnements des États latino-américains face à la guerre à Gaza nous disent de cet ordre international en recomposition ? Qu'est-ce que ces positionnements nous apprennent sur la nature des rapports entre les États de la région et entre ceux-ci avec le reste du monde ?

Les attaques du 7 octobre menées par le Hamas en territoire israélien ont suscité de vives et immédiates réactions de la part des chefs d'État latino-américains. En grande majorité, ceux-ci ont largement condamné les attaques[1]. Si certaines condamnations ont été accompagnées d'un soutien explicite à Israël (Paraguay, Uruguay, Argentine, Costa Rica, Honduras, Guatemala, Panama), d'autres sont venues accompagnées de critiques à l'égard des actions menées par Israël en territoire palestinien. Dans ce registre, le président du Chili Gabriel Boric a déclaré « nous condamnons également les attaques aveugles de l'armée israélienne contre des civils à Gaza et l'occupation illégale du territoire palestinien depuis des décennies, en violation du droit international[2] ». La condamnation est ainsi lourdement teintée d'une critique des actions également menées par Israël. Pour comprendre ce positionnement, il faudra rappeler que le Chili est l'État qui possède la plus grande communauté palestinienne d'Amérique latine et la plus importante communauté palestinienne en dehors du Moyen-Orient (environ 500 000 personnes). Seuls quelques États n'ont pas officiellement formulé de condamnation à la suite des attaques du 7 octobre. Ce fut le cas de la Bolivie et de Cuba qui se sont uniquement montrés préoccupés du risque d'escalade du conflit dans la région. Le ministre des Relations extérieures cubain a toutefois souligné que les événements étaient la « conséquence de 75 ans de violation permanente des droits inaliénables du peuple palestinien et des politiques agressives et expansionnistes d'Israël[3] ». Enfin, le Venezuela et le Nicaragua ont uniquement formulé une condamnation à l'encontre d'Israël en soutien à la cause palestinienne et dans une logique de contestation systématique de l'ordre international, sans mentionner les actes du Hamas. De ce fait, si à la suite des attaques du 7 octobre, on trouve dans la région une certaine convergence à condamner les actes commis par le Hamas, en dépit de quelques exceptions, qu'en est-il aujourd'hui ?

1. K. Parthenay, « Israël-Hamas : pourquoi la guerre de Soukkot divise l'Amérique latine ? », *Le Grand Continent*, 2023, disponible sur : https://legrandcontinent.eu.
2. K. Parthenay, « Israël-Hamas : pourquoi la guerre de Soukkot divise l'Amérique latine ? », *Le Grand Continent*, 2023, disponible sur : https://legrandcontinent.eu.
3. « Cub a expresa su preocupación ante la nueva escalada de violencia entre Israel y Palestina », Swiss Info, octobre 2023, disponible sur : www.swissinfo.ch.

Les réactions latino-américaines au sein du système onusien

Depuis ces réactions initiales, plusieurs « moments internationaux » ont permis d'évaluer l'évolution de ces positionnements. C'est essentiellement à l'occasion de l'engagement d'actions diplomatiques internationales, notamment au sein du système onusien, que les États latino-américains (et au-delà) ont renouvelé ou fait évoluer leurs positions. On identifie en particulier les votes de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) ou encore de l'engagement d'une procédure par l'Afrique du Sud contre l'État d'Israël (29 décembre 2023) devant la Cour internationale de justice (« Application de la Convention pour la Prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza »). Au sein du CSNU, quatre résolutions ont été votées depuis le 7 octobre 2023 (2712, 2720, 2728, 2735) tout comme au sein de l'AGNU (10/21 ; 10/L.27 ; 10/L.31 ; plus une résolution sur l'adhésion de la Palestine comme membre de plein droit à l'ONU).

Tableau 1 : Synthèse des mesures prises par les institutions onusiennes et les autorités nationales concernant la guerre à Gaza

Institutions	Mesures
Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU)	Résolution 2712 – « On Humanitarian Pauses in the Gaza Strip and Release of Hostages » (15 novembre 2023) Résolution 2720 – « On Delivery of Humanitarian Relief and Appointment of a Senior Humanitarian Coordinator for Gaza » (22 décembre 2023) Résolution 2728 – « On Ceasefire in the Gaza Strip during Ramadan » (25 mars 2024) Résolution 2735 - « On Ceasefire in the Gaza Strip » (10 juin 2024)
Assemblée générale des Nations unies (AGNU)	Résolution ES 10/21 – « Protection of Civilians and Upholding Legal and Humanitarian Obligations » (27 octobre 2023) Résolution ES 10/L.27 - « Protection of Civilians and Upholding Legal and Humanitarian Obligations » (23 décembre 2023) Résolution 10/23 – « Admission of new Members to the United Nations » (16 juillet 2024) Résolution ES 10/L.31 - « Advisory Opinion of the International Court of Justice on the legal Consequences Arising from Israel's Policies and Practices in the Occupied Palestinian Territory, Including East Jerusalem, and from the Illegality of Israel's Continued Presence in the Occupied Palestinian Territory » (18 septembre 2024)
Cour internationale de justice (CIJ)	Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (29 décembre 2023)
Cour pénale internationale (CPI)	Requête sur la situation dans l'État palestinien
Autorités nationales	Rappel des ambassadeurs pour consultations Rupture des relations diplomatiques

Source : Auteur.

À la suite des représailles de l'État israélien et des massacres perpétrés dans la bande de Gaza, les réactions internationales se sont multipliées pour prévenir l'escalade du conflit et pour protéger les populations palestiniennes. Au-delà des déclarations initiales, les premières réactions vinrent essentiellement des exécutifs. Très tôt, le Chili, la Colombie et le Honduras ont rappelé leurs ambassadeurs pour consultation (entre le 1er et 4 novembre 2023). Le Brésil le fit quelques mois plus tard, en février 2024. De manière plus radicale, la Bolivie et le Belize mirent un terme à leurs relations diplomatiques avec Israël, respectivement dès le 6 et 15 novembre 2023, dans le contexte d'une mobilisation onusienne.

En effet, la première résolution de l'Assemblée générale des Nations unies (ES 10/21) visant la protection des civils et le respect du droit humanitaire fut votée le 27 octobre 2023 et vit l'opposition du Guatemala et du Paraguay (ce dernier étant le seul de la région à ne pas reconnaître l'État palestinien). Ces deux États sont historiquement très alignés sur les intérêts des États-Unis et proches d'Israël, en particulier le Guatemala pour des raisons historiques. En effet le Guatemala est le second État — après les États-Unis — à avoir reconnu Israël le 14 mai 1948 et être depuis cette date un fidèle allié. Plus récemment, le président Jimmy Morales (2016-2020) a pris la décision de déplacer son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem en soutien au pays et dans une logique d'alignement à une décision similaire du président Trump (durant le premier mandat). Plus largement, en Amérique centrale, la relation avec Israël possède une certaine longévité. Le Honduras, le Guatemala et le Salvador ont entretenu des relations étroites avec Israël entre les années 1970 et 1980, fondées en grande partie sur le soutien militaire aux dictatures de droite. Dans les années 1970, le Honduras et le Salvador — ainsi que le Costa Rica — avaient déjà déplacé leurs ambassades de Tel-Aviv à Jérusalem. Au cours des transitions démocratiques des années 1990, des traités bilatéraux d'investissement ont été signés entre Israël et le Salvador et le Guatemala[4].

> En Amérique centrale, la relation avec Israël possède une certaine longévité

Sur le vote de la résolution ES-10/21, le Paraguay et le Guatemala se trouvent ainsi dans une minorité internationale (7,25 % des membres onusiens votant dans ce sens) et s'inscrivent ainsi dans une logique d'exclusivité vis-à-vis de Washington. On remarquera toutefois qu'avec la radicalisation des actions israéliennes, le soutien constant du président Santiago Peña au Paraguay marque une inflexion au regard des principes traditionnellement défendus par le pays (défense des droits de l'homme, résolution pacifique des conflits)[5]. À noter également que le Panama et l'Uruguay se sont abstenus

4. K. Parthenay et M. Tawil Kuri, « The Central American Northern Triangle States' (NTS) Relationship with Israel and Palestine: Understanding Small States' Foreign Policy Decision-making », *Contexto Internacional*, 2025, à paraître.
5. J. H. Heduvan, « Dinámicas históricas Y El Presente De La relación Paraguay, Israel Y Palestina », *Foro Internacional*, vol. 64, n° 2, 2024, p. 491-500, disponible sur : https://doi.org/10.24201/fi.v64i2.3088.

sur ce texte, une neutralité qui, face aux violences commises, éloigne également ces deux pays d'une position historique de promotion et respect du droit international et de condamnation des violences commises contre les populations civiles. En Uruguay, les critiques du Frente Amplio (parti d'opposition au président Lacalle Pou alors en exercice) furent virulentes et obligèrent le ministre des relations extérieures, Omar Paganini, à s'expliquer. Il conforta toutefois l'idée d'un droit à la légitime défense d'Israël, confirmant l'inflexion de la politique extérieure du pays[6].

Face au durcissement des attaques israéliennes dans la bande de Gaza, deux résolutions furent votées entre novembre et décembre 2023 au CSNU (2712 et 2720) et une seconde résolution au sein de l'AGNU (ES 10/L.27). Les deux résolutions du CSNU visaient à permettre le déploiement de l'action humanitaire dans la bande de Gaza (résolution 2712 et 2720). Les deux États latino-américains siégeant au Conseil comme membre non permanent, le Brésil et l'Équateur, ont voté en faveur de ces résolutions et ont surtout défendu le respect du droit international, du droit humanitaire et du multilatéralisme. Le Brésil souligna qu'« il fallait réagir de toute urgence non seulement pour empêcher la poursuite des violences contre les civils et la destruction à grande échelle des infrastructures civiles, mais aussi pour redonner au Conseil une partie de sa crédibilité[7] ». L'Équateur souligna de son côté que « les parties aux conflits doivent respecter toutes les obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains[8] ». Dans cette séquence, le Brésil a été actif diplomatiquement, dans une volonté de retrouver le prestige international du pays[9], en soumettant notamment un projet de résolution (S/2023/773). Ce projet de résolution mettait l'accent sur la question humanitaire et la nécessité de garantir des couloirs sécurisés pour acheminer l'aide vers Gaza, toutefois, le véto des États-Unis bloqua l'initiative. La seconde résolution de l'AGNU, présentée par l'Égypte, constituait un appel à la protection des civils. Le Guatemala et le Paraguay ont maintenu leur position de soutien inconditionnel à Israël et d'alignement total à l'égard des États-Unis. De même, le Panama et l'Uruguay renouvelèrent leur abstention.

Ce projet de résolution mettait l'accent sur la question humanitaire

À noter en revanche, une première évolution de la position de l'Argentine qui s'abstint et marqua le début d'une inflexion radicale de la position du pays, notamment engagée après l'élection de l'ultra-libéral Javier Milei à la présidence. Historiquement, l'Argentine a adopté des positions très largement pro-israéliennes. Cela s'explique par le

6. D. Hernandez et F. Salgueiro, « La postura del gobierno uruguayo de Lacalle Pou frente al conflicto en la Franja de Gaza », *Revista Encuentros Uruguayos*, vol. 17, n° 1, 2024.
7. « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », CSNU, S/PV.9479, 15 novembre 2023, p. 9.
8. « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », CSNU, S/PV.9479, 15 novembre 2023, p. 8.
9. E. Brun, « The Brazilian Government of Lula in the Face of the Gaza War: A Predictable Stance in a Radicalized Context », *CEBRI-Journal Year* 3, n° 10, avril-juin 2024, p. 165-178.

fait que le pays a été marqué directement par des attaques visant Israël sur son territoire, tout d'abord en 1992 contre l'ambassade d'Israël en Argentine et en 1994 contre l'Asociación Mutual Israelita Argentina (AMIA). En 1992, l'attentat, dont le Hezbollah a été tenu responsable, fit 22 morts et plus de 200 blessés. L'attentat de 1994 fut quant à lui le plus meurtrier dans l'histoire argentine, avec 85 morts et 300 blessés. Ces événements ont contribué à consolider les liens avec l'État israélien, en plus du fait que l'Argentine possède la plus grande communauté juive du continent. Dans cette trajectoire historique, et à la suite des attaques du 7 octobre, le président alors en exercice Alberto Fernandez (2019-2023) avait pris aussitôt une position claire et ferme contre les violences commises, soutenant explicitement l'État d'Israël et annonçant l'envoi d'une aide humanitaire. Avec l'élection de Javier Milei, cette position changea brutalement autant par la volonté de rapprochement des États-Unis (notamment du président Trump) que d'une croyance religieuse personnelle. Aussi, en complément des positions onusiennes du pays, Javier Milei annonça sa volonté de transférer l'ambassade d'Argentine en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem et a inscrit le Hamas sur la liste des organisations terroristes[10].

Face aux crimes commis par Israël dans la bande de Gaza, l'Afrique du Sud introduisit en décembre 2023 devant la Cour internationale de Justice (CIJ) une procédure d'application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza. Un grand nombre d'États latino-américains ont soutenu cette initiative sud-africaine. Le Nicaragua, la Bolivie, la Colombie, le Chili, le Brésil et le Venezuela ont été les premiers à avoir annoncé leur soutien (janvier 2024). Quelques mois plus tard, le Mexique et Cuba ont rejoint ces soutiens (mai 2024). En revanche, le Guatemala et le Paraguay ont très tôt manifesté leur opposition à cette procédure, conformément à leurs positions antérieures. Si la position du Costa Rica s'est inscrite, elle, dans une certaine neutralité officielle (mai 2024[11]), tout comme le Pérou (janvier 2024)[12], l'Équateur, le Salvador, le Honduras, le Panama, l'Uruguay[13] et l'Argentine ne se sont en revanche pas positionnés face à l'engagement de cette procédure devant la CIJ. Ajoutons, enfin, que début janvier 2024, le Chili et le Mexique ont déposé une requête auprès de la Cour pénale internationale (CPI) pour enquêter sur d'éventuels crimes de guerre commis tant

Des procédures lancées auprès de la CIJ et la CPI

10. P. Botta, « Postura Argentina Ante El Conflicto En Gaza », *Foro Internacional*, vol. 64, n° 2, 2024, p. 375-384, disponible sur : https://doi.org/10.24201/fi.v64i2.3087.
11. N. Boeglin, « Gaza/Israel: algunas reflexiones en torno a Costa Rica y al cerco de la justicia internacional que se va estrechando poco a poco sobre Israel », 2025, disponible sur : https://derechointernacionalcr.blogspot.com.
12. Gobierno del Perú, Ministerio de Relaciones Exteriores, Comunicado Oficial sobre decisión de la Corte Internacional de Justicia, Comu-nicado Oficial 004 – 2024, 31 janvier 2024.
13. Le Ministre des relations extérieures uruguayen a par exemple déclaré à la presse que le gouvernement estimait qu'il n'y avait pas de « génocide », sans toutefois faire de déclaration officielle. Voir H. Diego et S. Florencia, « La postura del gobierno uruguayo de Lacalle Pou frente al conflicto en la Franja de Gaza », *Revista Encuentros Uruguayos*, vol. 17, n° 1, 2024.

par le Hamas en territoire israélien que par l'État israélien dans la bande de Gaza[14]. Le Secrétariat des relations extérieures (SRE) déclara dans son communiqué que « le Mexique réaffirme son engagement à l'égard de la justice internationale, de la prévention du génocide et autres crimes de guerre et contre l'humanité. Il espère par ailleurs que ces actions, fondées sur le règlement pacifique des différends, pourront ouvrir la voie à un cessez-le-feu immédiat et contribuer à préparer le terrain à une paix durable dans la région sur la base de la solution de deux États cohabitant dans le cadre de frontières sûres et reconnues sur le plan international[15] ».

Dans ce laps de temps, et face à l'intensification des violences commises par Israël, deux nouvelles résolutions du CSNU ont été votées (2728 et 2735). Les deux États latino-américains membres non permanents, l'Équateur et le Guyana, ont voté en faveur de ces deux résolutions qui visaient un cessez-le-feu dans la bande de Gaza. Par ailleurs, en février 2024, dans un discours prononcé devant l'Union africaine (UA) en Éthiopie, le président Lula compara les actions israéliennes dans la bande de Gaza à ce qu'Hitler avait fait aux juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Le Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahou, considéra immédiatement le président Lula comme *persona non grata* en Israël[16]. Devant les médias nationaux et internationaux, le représentant brésilien à Tel-Aviv fut publiquement sermonné, une humiliation diplomatique qui provoqua le rappel immédiat de l'ambassadeur pour consultations. On observe une dégradation similaire des relations avec la Colombie de Gustavo Petro. La Colombie a longtemps été un allié d'Israël, également dans une logique d'alignement vis-à-vis des alliés de Washington. À la fin des années 1990, d'importants accords commerciaux ont été signés entre les deux pays, faisant d'Israël le principal partenaire de la Colombie dans la région et le deuxième partenaire commercial de la Colombie en Amérique du Sud après le Brésil. De nombreuses visites de haut niveau ont au fil du temps confirmé et accentué ces relations bilatérales. Pour autant, l'élection de Gustavo Petro, qui a constitué une alternance historique à gauche (une première historique pour le pays), a constitué une rupture et les relations avec Israël se sont rapidement dégradées dans le contexte. Israël avait interrompu toutes les exportations de matériel de sécurité vers la Colombie dès octobre 2023, ce à quoi le président Petro avait répondu par la suspension des relations diplomatiques et le rappel de son ambassadeur. Dans un discours prononcé à Bogota à l'occasion de la fête des travailleurs (1er mai 2024), le président colombien a déclaré que « les temps du génocide, de l'extermination d'un peuple entier ne peuvent

14. "México y Chile piden a la Corte Penal Internacional que investigue posibles crímenes de guerra en los territorios palestinos », *BBC News Mundo*, 19 janvier 2024, disponible sur : http://bbc.com.
15. « Renvoi de la situation de Palestine à la Cour pénale internationale (CPI) », Communiqué n° 28, SRE, 18 janvier 2024, disponible sur : https://embamex.sre.gob.mx.
16. « "Esto ya sucedió cuando Hitler decidió matar a los judíos": El polémico discurso de Lula sobre Gaza por el que Israel lo declaró "persona non grata" », *BBC News Mundo*, 19 février 2024, disponible sur : www.bbc.com.

pas se faire devant nos yeux, devant notre passivité[17] », et décida de rompre les relations diplomatiques avec l'État israélien.

Les plus récentes interventions onusiennes concernant la guerre à Gaza eurent lieu au milieu de l'année 2024, tout d'abord avec une résolution concernant l'adhésion de l'État palestinien comme membre de plein droit à l'ONU (ES 10/23) et une résolution relative à la procédure engagée par l'Afrique du Sud devant la CIJ (ES 10/L.31). Ces deux résolutions ont marqué une évolution de certaines positions latino-américaines. Tout d'abord, concernant la résolution en vue de l'adhésion, l'Argentine marqua son opposition confirmant l'inflexion de la politique extérieure du pays, tout comme le Paraguay qui s'abstint. La seconde résolution débattue fait suite à la procédure engagée devant la CIJ. Le texte adopté « exige » qu'Israël « mette fin sans délai à sa présence illicite » dans les territoires palestiniens et que ce retrait s'opère « au plus tard 12 mois après l'adoption de cette résolution ». Cette résolution a été adoptée par 124 voix avec 14 oppositions – dont Israël, les États-Unis et l'Argentine – et 43 abstentions, dont le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Panama et l'Uruguay. Si le vote de l'Argentine ne surprend plus, on note en revanche le début d'une prise de distance du Guatemala et de son nouveau président Bernardo Arévalo (progressiste, entré en fonction le 15 janvier 2024). À travers ce vote, il exprime en effet une voix plus critique à l'encontre des actions de l'armée israélienne et s'éloigne d'une posture traditionnelle d'alignement total vis-à-vis de Washington et d'Israël.

Quelles leçons tirer de l'évolution de ces positionnements ?

Convergences et divergences latino-américaines

Tout d'abord, on observe un creusement des divergences de vues entre les États latino-américains qui s'explique autant par la diversité des intérêts stratégiques, que par les trajectoires distinctes de politique étrangère. Il y a certes une continuité des divergences avec les États dits contestataires (Bolivie, Venezuela, Nicaragua, Cuba), mais on observe des inflexions majeures nées des alternances politiques qui ont pour effet d'affaiblir les convergences latino-américaines, l'Argentine en est une illustration emblématique.

En dépit de ces divergences, on constate que les États du continent sont parvenus à se mettre d'accord, à l'occasion du Sommet de la communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC) en mars 2023 à Kingstown (Saint-Vincent-et-les-Grenadines), sur une déclaration conjointe appelant à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et ont fait part de leurs préoccupations concernant la catastrophe

17. « Colombia to Severe Ties with Israel over Gaza War », *New York Times*, 1er mai 2024, disponible sur : www.nytimes.com.

humanitaire en cours (les plus petits communs dénominateurs)[18]. De même, à l'échelle sous-régionale, la guerre à Gaza et ses conséquences humanitaires ont eu pour effet de faire converger les États de la Communauté caribéenne (CARICOM) sur la reconnaissance de l'État Palestinien. Si les premières reconnaissances en 2011 avaient déplu à Washington, seuls six États s'étaient engagés à reconnaître l'État palestinien. Depuis mai 2024, les 14 États de la CARICOM reconnaissent l'État palestinien (les dernières reconnaissances étant celles de la Jamaïque, Trinité-et-Tobago et les Bahamas). Cette unanimité au sein du bloc caribéen constitue une inflexion majeure pour une région sous influence forte des États-Unis[19].

Toutefois, ces convergences demeurent limitées dans la mesure où les autres organisations régionales du continent ne sont pas parvenues à formaliser des accords. Le président Lula a tenté au sein du Marché commun du Sud (Mercosur) de promouvoir un traité de libre-échange avec l'État palestinien (juillet 2024), geste très politique dans le contexte, mais l'Argentine et le Paraguay n'ont pas donné suite compte tenu de leurs positions très pro-israéliennes. De même, aucune déclaration commune n'a pu être formulée au sein du Système d'intégration centraméricain (SICA) à cause de profondes crispations politiques autour Nicaragua, ni au sein de la Communauté andine des Nations (CAN) en raison de tensions fortes entre le Pérou et la Colombie. Enfin, aucun État n'a entrepris de mettre à l'agenda la question de la guerre à Gaza au sein de l'Organisation des États Américains (OEA), organisation réputée pour être largement sous influence des États-Unis (notamment pendant les mandats du Secrétaire général Luis Almagro, 2015-2025).

Gaza, l'Amérique latine et l'ordre international

La guerre à Gaza suscite des réactions qui vont au-delà de l'expression du conflit lui-même. Cette guerre, par son historicité, est emblématique d'un cas de désobjectivation des données de la guerre et des réactions qui s'y rapportent. Aussi, les positionnements emportent avec eux des conceptions sur l'ordre international et sur ce qu'en sont les fondements. À cet égard, la guerre à Gaza met sous tension l'ordre international, dit « libéral », en raison notamment des positions ambivalentes des États occidentaux face aux actions israéliennes. Face à cet ordre en crise a émergé l'idée d'un « Sud global » qui viendrait en défier les contours en cherchant à s'en émanciper ou à le transformer. Dans ce contexte, les éléments présentés nous offrent deux enseignements majeurs.

Premièrement, les positionnements présentés remettent en question l'idée selon laquelle il y aurait une position homogène du « Sud global », dénonçant l'hypocrisie du Nord ou de l'Occident au sens large. En effet, la réalité latino-américaine nous enseigne

18. « Brazil, 23 Other CELAC Countries Call for Immediate Ceasefire in Gaza », *Agencia Brasil*, 4 mars 2023, disponible sur : https://agenciabrasil.ebc.com.br.
19. « After 13 Years CARICOM Aligns in Unified Stand for Palestine and Peace », *Caribbean News Global*, 9 mai 2024, disponible sur : https://caribbeannewsglobal.com.

que cette idée d'homogénéité est largement fantasmée et qu'au-delà de l'hétérogénéité entre les blocs régionaux (Afrique, Asie, Amérique latine), il existe une forte hétérogénéité au sein même des blocs régionaux.

Deuxièmement, il faut remettre en question l'idée d'un objectif commun au sein de ce « Sud global » articulé autour de l'émancipation et l'autonomie. En effet, les positionnements argentin, paraguayen ou guatémaltèque (avant l'élection d'Arévalo), nous montrent non seulement que cette quête n'est pas partagée par tous mais également que certains renouent avec des postures d'allégeances vis-à-vis des puissances qui font écho au réalisme périphérique de Carlos Escudé[20]. Par conséquent, la quête de l'autonomie internationale, que Heine, Ominimi et Fortin ont conceptualisée comme un « non-alignement actif[21] » ne semble pas s'appliquer à l'ensemble des États du continent. Cette réalité latino-américaine renforce l'idée selon laquelle le « Sud global » s'apparente davantage à un « fait géopolitique » qu'à un groupe homogène[22]. Si certains États du continent ciblent les incohérences de l'ordre international et cherchent à s'émanciper à travers la recherche ou la construction d'un ordre plus juste et équitable, d'autres cherchent à en tirer le meilleur profit (voire à tirer profit de ses dysfonctionnements). Le revirement argentin sous l'administration Milei est emblématique de cette tendance, celui-ci se rangeant délibérément derrière les États-Unis pour en tirer le meilleur profit, s'éloignant de l'équidistance ou la neutralité traditionnelle, et ce, en dépit des conséquences de plus long termes pour le pays, c'est-à-dire, la remise en question d'un attachement historique à la défense du droit international et du multilatéralisme. Certains États latino-américains semblent en effet aujourd'hui préférer sacrifier, dans un monde en pleine recomposition, des positions historiques (défense du droit international, résolution pacifique des conflits, promotion du multilatéralisme) au profit de perspectives très incertaines de gains à court terme.

Le « Sud global » s'apparente davantage à un « fait géopolitique » qu'à un groupe homogène

20. C. Escudé, *Realismo periférico: Bases teóricas para una nueva política exterior argentina*, Buenos Aires, Planeta, 1992.
21. C. Fortin, J. Heine et C. Ominami (dir.), *Latin American Foreign Policies in the New World Order: The Active Non-Alignment Option*, Londres, Anthem Press, 2023, disponible sur : https://doi.org/10.2307/jj.766961.
22. J. G. Tokatlian et F. Merke, *La impetuosa irrupción del Sur: Cómo Asia, América Latina y África ganan protagonismo en un mundo fragmentado (vol. 81)*, Madrid, Siglo XXI Editores, 2024, p. 19.

Kevin Parthenay *est professeur des universités en science politique à l'Université de Tours et l'Institut universitaire de France.*

Comment citer cette publication :

Kevin Parthenay, « Gaza et les diplomaties latino-américaines. Un regain d'engagement multilatéral pour la Palestine ? », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, 21 juillet 2025.

ISBN : 979-10-373-1088-0

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

© Tous droits réservés, Ifri, 2025

Couverture : São Paulo, Brésil –24 février 2024 : Les mouvements sociaux au sujet d'Israël dans la guerre contre la Palestine © Iara Faga/Shutterstock.com

27 rue de la Procession
75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org